



L'EAU DE LA MEL

Réglez vos factures
comme vous le souhaitez



Choisissez votre solution de paiement

→ **Par prélèvement bancaire**
Un moyen simple et efficace ! iléo réalise le prélèvement 15 jours après l'envoi de votre facture. Vous avez ainsi le temps de la contrôler et de nous contacter en cas de problème.

→ **En ligne, sur www.mel-ileo.fr**
Le site internet du service client iléo est sécurisé. Il vous permet de payer vos factures par internet grâce à votre carte bancaire

→ **Par téléphone**
Munissez-vous de votre facture et de votre carte bancaire. Puis laissez-vous guider sur notre serveur vocal interactif au 09 69 32 22 69 (n° cristal non surtaxé).

→ **Sur votre smartphone**
Pour encore plus de facilité, iléo a créé une application mobile qui vous permet de payer par carte bancaire. Télécharger l'application mobile iléo sur Apple Store ou Google Play.

→ **Par TIP
(Titre Interbancaire de Paiement)**
Détachez le TIP en bas de votre facture, datez, signez et adressez-le nous en utilisant l'enveloppe jointe. Lors du premier paiement, joignez à votre TIP un IBAN/BIC (ou RIB).

→ **Par chèque**
Adressez-nous votre chèque accompagné du TIP imprimé en bas de votre facture d'eau.

Facilitez-vous la vie : optez pour la mensualisation !

Vous choisissez la date souhaitée pour les prélèvements mensuels de votre facture à venir. Une solution simple pour étaler le règlement de vos factures sur l'année et gérer efficacement votre budget eau !

Avec iléo, vous avez le droit de changer d'avis.

A tout moment, vous avez la possibilité de modifier votre moyen de paiement.